



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 08 Juillet 2024**

**Attribution d'une subvention à une association Chamblouse**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 12**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14**

**Date de la convocation : Jeudi 04 Juillet 2024**

**Date de l'affichage : Jeudi 04 Juillet 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **huit juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

**Excusés** : Marie-Laure FUCHER qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD  
Michel PICHON qui a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND

**Absente** : Fadila KAHOU

André PEYRET a été désigné comme **secrétaire de séance**.

M. le Maire expose que la commission « *Culture, Communication, Sport et Monde Associatif* » a récemment étudié des demandes de subventions soumises par les associations Chamblouses. Après un examen approfondi, la commission a recommandé l'attribution d'une subvention à l'association « Les petits loups sur la colline ». Les recommandations sont basées sur des critères rigoureux incluant l'impact potentiel des projets proposés, la viabilité financière des associations.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 460.00 € au titre de l'année 2024 à l'association « Les petits loups sur la colline » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 08/07/2024

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD



**Le secrétaire de séance**  
André PEYRET